

**Compte rendu  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 mai 2016  
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Marlène BONFANTI, Daniel BOCK, Dominique BRIET, Jean-Pierre BRION, Gérard CAMUS, Nadine CHAMYK, Sandrine COTTRET, Patricia DEVILLEZ, Christine GABUET, Ludovic GATOUILLET, Michèle MINIER, Stéphane RACOT, Christiane TAPIN, André TRUFFAUT, Dominique VALASKA, Florence WEIDMAN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Monsieur Philippe FROGER ayant donné pouvoir à Madame Michèle MINIER  
Madame Emilie SNEGOUROUSKI ayant donné pouvoir à Madame Marlène BONFANTI

Nombre de conseillers : En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gaëtan GIRARDOT, en stage à la commune de Charbuy dans le cadre de sa préparation en licence d'aménagement paysager et de gestion durable des espaces.

Il communique l'état des lieux réalisé concernant la commune. Il souligne en particulier qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les désherbants seront interdits. Il fait part des autres méthodes utilisables dans un souci d'intérêts écologiques, économiques et sociaux. Il préconise également la gestion différenciée concernant la tonte des espaces verts. Une tonte moins fréquente mais adaptée à l'utilisation (par exemple : selon les manifestations pour le parc du Rosaire).

Monsieur le Maire remercie Monsieur GIRARDOT pour sa présentation.

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame Marlène BONFANTI est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

**COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS** :- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**S.D.E.Y.** :- Autorisation du Conseil Municipal pour signature de la convention financière pour les travaux d'extension chemin des patouillats

- Demande de remboursement du pétitionnaire du permis de construire

**PERSONNEL COMMUNAL** : - Confirmation de l'ajout du PACS aux autorisations d'absence

**BUDGET COMMUNAL** : Délibération modificative concernant les dépenses imprévues, section d'investissement.

**BUDGET ASSAINISSEMENT** : Admission en non valeurs

**INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR**

**POINT SUR LES TRAVAUX**

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**QUESTIONS DIVERSES.**

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire demande à Madame Christine GABUET de présenter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T). Les décisions prises par la C.L.E.C.T. doivent être validées par les conseils municipaux.

Madame Christine GABUET souligne que l'attribution de compensation 2016 de la communauté sera supérieure aux prévisions budgétaires (30 736 € au lieu de 27 000 € prévus) et si ce montant avait pu être connu plus tôt, il n'aurait pas été nécessaire d'augmenter les taux d'imposition. Monsieur le Maire fait remarquer néanmoins qu'en 2015 nous avons perçu plus, soit 32 932 € et que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C) non connu pour 2016 risque d'augmenter. En 2012 nous avons versé 455 euros contre 4 742 euros pour l'année 2015, soit 10 fois plus.

**Le Conseil Municipal**

\*après avoir entendu les explications de Madame Christine GABUET, représentant la commune de Charbuy au sein de la Communauté de l'Auxerrois

\* après en avoir délibéré

Accepte le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 14 avril 2016

**S.D.E.Y.**Autorisation du Conseil Municipal pour signature de la convention financière pour les travaux d'extension chemin des Patouillats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de procéder aux travaux d'extension Chemin des Patouillats afin d'alimenter électriquement les terrains situés en bout de ce chemin en vue d'une urbanisation proche.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S.D.E.Y.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chiffrage estimatif proposé par le S.D.E.Y., ainsi que les participations financières restant à la charge de la commune selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel	Travaux HT	4 149.00 €
	TVA (20%)	829.80 €
		4 978.80 €
Total travaux TTC		
Participation S.D.E.Y.	34% du HT (au titre de la PCT)	1 410.66 €
	+ 100% de la TVA	829.80 €
Participation communale	66% du HT	2 738.34 €

Un acompte de 50% de la participation communale sera demandé lors de la commande des travaux. Le solde sera calculé au vu du Décompte Général et Définitif à la mise en service de l'ouvrage.

Le règlement de la participation communale sera adressé à la Paierie Départementale d'Auxerre, à réception de l'avis des sommes à payer établi par le S.D.E.Y.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ACCEPTER le chiffrage estimatif des travaux proposés par le S.D.E.Y.,
- AUTORISER le Maire à signer la convention financière avec le S.D.E.Y., ainsi que toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune aux travaux d'extension, dans le cadre du financement décrit ci-dessus.

Demande de remboursement au pétitionnaire du permis de construire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération 16-032 de ce jour

Charge le Maire

- de demander le remboursement du montant à verser à la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne au pétitionnaire de la demande d'autorisation d'urbanisme, à savoir :

\* Travaux d'alimentation électrique Basse Tension:  
66% du montant HT 4 149.00 € soit 2 738.34 €

- d'établir un titre de recettes libellé à l'ordre de la personne d'un montant de 2 738.34 €
- de régulariser à la fin des travaux au vu du Décompte Général et Définitif, à savoir :
  - \* Rembourser le trop perçu à la personne
- Ou
- \* demander un complément en fonction du coût définitif.

## PERSONNEL COMMUNAL

- Confirmation de l'ajout du Pacte Civil de Solidarité (P.A.C.S.) aux autorisations d'absence

Madame Patricia DEVILLEZ rappelle la proposition N°15-067 du Conseil Municipal du 10 novembre 2015 pour l'ajout du PACS aux autorisations d'absence.

Le comité technique du centre de gestion sollicité a donné en date du 23 février 2016 un avis favorable à cette proposition

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications de Madame le 1<sup>er</sup> adjoint,
- Après en avoir délibéré,

Décide

L'ajout d'une autorisation d'absence de 5 jours pour le P.A.C.S., étant entendu que cette autorisation d'absence de 5 jours sera prise une seule fois et ne sera pas reconduite si cette union se poursuit par un mariage.

Différentes autorisations d'absences :

<b>PACTE CIVIL DE SOLIDARITE</b>	
Agent	5 jours
<b>MARIAGE</b>	
Agent	5 jours (si non pacsé précédemment à son conjoint)
Enfant	3 jours
<b>DECES OBSEQUES</b>	
Conjoint	5 jours
Enfant	5 jours
père/ mère	3 jours
beau père/ belle mère	3 jours
autre ascendant	1 jour
petit enfant	1 jour
<b>MALADIE TRES GRAVE</b>	
Conjoint	3 jours
Enfant	3 jours
Père/mère	3 jours
<b>NAISSANCE / ADOPTION</b>	3 jours
<b>GARDE ENFANT MALADE</b>	6 jours
Enfant jusqu'à 12 ans	
<b>RENTREE SCOLAIRE</b>	1 heure
<b>CONCOURS/EXAMEN</b> en rapport avec l'administration locale	1 jour
<b>DON DU SANG</b>	2 heures
<b>DELAI DE ROUTE</b> concernant ces évènements familiaux	laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale

## BUDGET COMMUNAL

Délibération modificative concernant les dépenses imprévues, section d'investissement.

Madame DEVILLEZ, 1<sup>ère</sup> adjoint souligne qu'il y a lieu de modifier le montant des dépenses imprévues de la section d'investissement du budget communal.

En effet, ce montant ne doit pas dépasser 7.5% du montant total des dépenses réelles (hors restes à réaliser)

Le Conseil Municipal,

- \* après en avoir délibéré,
- Décide

La modification suivante :  
Opérations financières, chapitre 020, article 020 dépenses imprévues : - 2 400.00 €  
Opération « agrandissement du foyer » chapitre 23, article 2313 constructions : 2 400.00 €

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### Admission en non valeurs

Monsieur le Maire communique au conseil la liste de créances éteintes concernant le budget Assainissement au motif : présentation en non-valeurs, surendettement avec effacement des dettes.

Le Conseil Municipal,

\* Considérant les listes produites par la trésorerie d'Auxerre

\* Après en avoir délibéré,

ACCEPTE par obligation

\* D'admettre en non-valeur les créances éteintes suivantes :

Année 2006 titre 16000001809 d'un montant de 163.18 € au motif surendettement

Année 2007 titre 47 d'un montant de 226,54 € au motif surendettement

Année 2016 titre 200616180 d'un montant de 25.00 € au motif surendettement

Soit un total de 414.72 € à inscrire au compte 6541 chapitre 65 du budget primitif 2016

## **INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

\* de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

\* d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 70% (4 voix pour 50% - C.GABUET G.CAMUS et M.MINIER (2 votes) - et 15 voix pour 70%)

\* que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Patricia NIGAGLIONI, pour l'exercice 2015.

\* de lui accorder également pour cette même période, l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement des travaux en cours ainsi que les travaux programmés

### Travaux en cours et réalisés :

Rue du coteau : Les travaux se terminent.

Ont été réalisés, les travaux de tonte des espaces verts et de broyage, les préparations pour les fleurissements des places et espaces publics ainsi que des branchements d'assainissement.

Suite au rapport de l'APAVE, de petites réparations ont été réalisées au foyer communal.

La commission de sécurité a eu lieu lundi 09 mai. Un avis favorable a été émis. Néanmoins le fonctionnement d'un bloc de secours est à revoir ainsi que la barre anti panique d'une des portes d'entrée.

#### Travaux programmés :

Les travaux de la route des étangs ont été budgétés et vont être réalisés. La réfection d'un bout de la rue de la croix des 7 voies sera étudiée.

La pelouse du terrain de football va être semée. Les travaux d'aménagement au cimetière vont être entrepris pour l'implantation du futur espace funéraire.

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### Compteurs LINKY :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les avis sont partagés sur l'installation des compteurs électriques LINKY. Dans certaines communes, des associations se sont créées pour s'opposer à leur installation en raison de risques potentiels de nuisances de santé publique (ondes) et d'atteintes à la liberté (surveillance/façon de vivre).

Un certain nombre de communes s'oppose à ces compteurs.

La S.D.E.Y. a fait savoir que ce projet concernait un accord entre ERDF et les particuliers et en aucun cas la collectivité, commune.

Monsieur Gérard CAMUS demande que l'avis de l'A.S.E.C. soit sollicité.

#### Analyse de l'eau potable :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux dernières analyses qui ont révélé une non-conformité. Le taux de Metazachlore-ESA (dérivé d'un herbicide du colza) dépasse la limite de qualité fixée à 0.1 µg/litre. Néanmoins le taux relevé de 0.35 µg/litre, reste inférieur à la valeur maximale admissible fixée à 240 µg/ litre.

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) préconise que l'eau peut être consommée par la population à l'exception des femmes enceintes et des nourrissons de moins de 6 mois.

Une note d'information sera donc distribuée dans les boîtes aux lettres des communes de Fleury la Vallée et de Charbuy, afin que la population en prenne connaissance.

Plusieurs solutions sont en étude :

\* installation d'un filtre à charbon actif à la station

\* coupage de l'eau avec celle d'Auxerre à raison de 2/3 d'eau d'Auxerre

\* continuer le partenariat avec les agriculteurs voisins des zones de captage.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Dominique BRIET**

Informe :

- que le Commun'Actions sera prochainement distribué.

- que la fête de la Saint Médard aura lieu le 11 juin à 17h30. Une inscription est demandée pour le repas.

- qu'une réunion est prévue le 20 juin à 19h au foyer communal concernant les nouvelles modalités du tri des déchets ménagers.

#### **Patricia DEVILLEZ**

Signale :

- que les deux dernières personnes embauchées donnent satisfaction (une personne à la crèche en remplacement d'un congé maternité et une autre pour assurer les remplacements sur les différents services)

- que le président des boulistes a soulevé le problème de la capacité des poubelles à la cabane des boulistes et aux abords du city stade.

Monsieur le Maire demandera aux agents communaux de vérifier que la collecte soit faite régulièrement avant d'envisager d'autres containers (ce service étant facturé à la commune par la Communauté de l'Auxerrois). Il en sera de même pour le ramassage des déchets de l'étang communal.

Remercie les personnes présentes à la cérémonie du 08 mai 1945.

Rappelle que la manifestation débute au monument CHAPOTIN à 10h30 avant celle au monument aux morts, au cimetière communal.

Monsieur Daniel BOCK fait remarquer que les personnes sont moins nombreuses même aux cérémonies qui ont lieu à Auxerre.

Monsieur le Maire demande que les invitations reçues des autres communes soient adressées à tous les conseillers dans le but d'une mutualisation, afin de pérenniser ces cérémonies commémoratives.

Monsieur Daniel BOCK serait le représentant de la commune lors de ces manifestations.

Monsieur le Maire regrette que la commune de Charbuy n'ait pas été retenue pour accueillir cette année, l'évènement sportif « Yonne Tour Sport ».

### **Daniel BOCK**

Rappelle sa dernière demande concernant le déplacement d'un banc à l'étang communal.

Monsieur le Maire l'informe que ce travail a été effectué ce jour.

Informe :

\* que les demandes de devis pour l'achat des radars vont être effectuées prochainement.

\* qu'il a participé à une réunion, fin avril, à la gendarmerie avec les maires des autres communes. Il a, de nouveau fait remarquer le manque de communication de la gendarmerie envers les élus. Un engagement a été pris d'adresser un compte rendu mensuel aux maires sur les faits constatés sur leur territoire.

### **Stéphane RACOT**

Demande si l'Ordre de Service pour le marché d'ingénierie concernant l'aménagement du foyer communal a été envoyé. La question sera posée à la personne en charge du dossier.

### **Ludovic GATOUILLAT**

Fait part de la demande :

\* du menuisier qui souhaiterait qu'un remblai soit effectué devant son entrée pour faciliter les livraisons.

\* des riverains de la rue du Coteau afin que leur voie soit remise à la circulation en sens unique. La question va être étudiée.

### **Marlène BONFANTI**

Remercie la commission communication pour son travail de préparation concernant la Saint Médard. A cette occasion seront invitées 48 nouvelles familles de Charbuy (2015-2016).

La prochaine réunion pour l'organisation de cette manifestation aura lieu le 23 mai à 20h30. Tout le conseil est invité ainsi que les associations.

Signale que le grillage du stade de football a été réparé et qu'un rallye cyclotouriste traversera Charbuy le 04 juin.

### **André TRUFFAUT**

Informe ses collègues que le questionnaire concernant la mutuelle communale est en cours de réalisation et qu'il pourrait être diffusé avec le Commun'Actions.

### **Dominique VALASKA**

Dit qu'il a été démarché par une société de traitement des capricornes dans les charpentes. Monsieur le Maire demande à vérifier si nous sommes dans une zone concernée par les capricornes.

### **Nadine CHAMYK**

Fait part d'une modification du règlement de fonctionnement de la micro crèche. Il a été accepté par les partenaires sociaux et sera présenté au Conseil Municipal de juin pour être validé.

Signale que la visite de nos amis de SERRIG est prévue pour le week-end du 16 et 17 juillet. Le séjour en tentes des jeunes (Serriger et Charbuysiens) sera organisé la semaine suivante.

La visite des Charbuysiens en Allemagne est fixée au 1<sup>er</sup> week-end d'octobre. Se joindront à ce voyage des membres de l'association badminton.

Fait part de la fête des NAP le 17 juin de 15h00 à 16h30, (parc du Rosaire pour les enfants de l'école élémentaire et pôle jeunesse pour les enfants de la maternelle).

### **Gérard CAMUS**

Il rappelle que le broyage route de Fleury est à effectuer.

### **Christine GABUET**

Demande si la tranchée, suite aux travaux rue des Caves, va bientôt être stabilisée.

Prochains conseils : 7 juin et 5 juillet à 20h00.

Réunion de municipalité le 02 juin

Fin de la séance à 22 heures 40.